

Plan d'accessibilité pluriannuel de
GRAPHIC PACKAGING INTERNATIONAL CANADA, ULC

I. INTRODUCTION ET DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Ce plan d'accessibilité pluriannuel (le « plan ») s'applique à Graphic Packaging International Canada, ULC, une filiale de Graphic Packaging International, LLC.

Graphic Packaging s'engage à respecter ses obligations en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (la « LAPHO ») et du règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (le « RNAI »). Ce plan incarne les valeurs fondamentales de l'entreprise, à savoir le respect, le travail d'équipe, les relations, la responsabilité et l'intégrité, et décrit notre stratégie visant à supprimer les obstacles à l'accessibilité et à traiter toutes les personnes avec dignité et respect, d'une manière qui leur permette de conserver leur indépendance. Graphic Packaging s'engage à répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées dans les meilleurs délais.

Ce plan d'accessibilité pluriannuel sera révisé et mis à jour par Graphic Packaging au moins une fois tous les cinq ans, comme l'exige la LAPHO.

II. POLITIQUES ET FORMATION

D'ici le 1er Juillet 2024, Graphic Packaging mènera à bien les activités suivantes :

- a. Établir, mettre en œuvre et tenir à jour un plan pluriannuel d'accessibilité ;
- b. Inclure dans son plan pluriannuel d'accessibilité une déclaration d'engagement à répondre en temps utile aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées ; et
- c. Mettre le plan pluriannuel d'accessibilité à la disposition du public sur les sites web de Graphic Packaging et le rendre disponible dans des formats accessibles sur demande.

D'ici le 1er Janvier 2025, Graphic Packaging mènera à bien les activités suivantes :

- a. Mettre en œuvre une politique décrivant notre engagement en matière d'accessibilité pour les clients ;
- b. Former les responsables canadiens, les équipes de vente et de service à la clientèle à l'accessibilité dans la fourniture de services à nos clients ; et
- c. Former les managers et les autres parties prenantes concernées aux normes d'accessibilité et à la législation sur les droits de l'homme concernant les personnes handicapées

- d. Et à la politique et la procédure de l'entreprise en matière d'aménagements pour les personnes handicapées.

III. INFORMATION ET COMMUNICATION

D'ici le 1er Janvier 2025, Graphic Packaging mènera à bien les activités suivantes :

- a. Veiller à ce que son site web public et son contenu soient conformes au niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.2, du World Wide Web Consortium, à l'exception des exclusions prévues par le RNAI.
- b. Ajouter sur son site web une déclaration concernant la disponibilité de formats accessibles et de supports de communication et, sur demande, fournir ou faire en sorte que soient fournis des formats accessibles en temps utile ; et
- c. Veiller à ce que les procédures de réception et de traitement des feedback soient accessibles aux personnes handicapées en fournissant, sur demande, des formats et des supports de communication accessibles.

IV. NORMES D'EMBAUCHE

D'ici le 1er Janvier 2025, Graphic Packaging garantira des processus d'embauche inclusifs pour le recrutement, la rétention et le développement au sein de l'entreprise, y compris :

- a. Sur son site web et dans ses offres d'emploi, préciser que des aménagements sont disponibles pour les candidats handicapés ;
- b. Informer les candidats sélectionnés pour participer à un processus d'évaluation ou de sélection que des aménagements sont disponibles pendant le processus de recrutement, sur demande, en ce qui concerne le matériel et les processus utilisés ;
- c. Sur demande, consulter le candidat ou l'employé et organiser un aménagement raisonnable conformément à la politique et à la procédure de l'entreprise en matière de handicap et d'aménagement ;

- d. Informer les candidats et les employés retenus de la politique de l'entreprise en matière de handicap et d'aménagement et de toute révision de celle-ci ; et
- e. Veiller à ce que les employés ne fassent pas l'objet de discrimination ou de harcèlement en raison de leur handicap ou de tout aménagement raisonnable fourni dans le cadre de la gestion de leurs performances et de leur développement de carrière.

Pour plus d'informations sur ce plan d'accessibilité, veuillez nous contacter :

Vince Ghanem

Directeur des relations avec les employés

Graphic Packaging International Canada, ULC

Graphic Packaging International | 7830 Tranmere Drive | Mississauga ON | L5S 1L9

Par email : Vince.Ghanem@graphicpkg.com

Par téléphone : 416-576-5303